



## **Arrêté n° 2025-020**

fixant la composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social  
et à la négociation du département du Cher

**Vu** les articles L 2234-4 à 7 et R 2234-1 à 4 du Code du Travail ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 15 juillet 2021 portant nomination de Mme Alix BARBOUX en  
qualité de directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la  
protection des populations du Cher ;

**Vu** la décision du 23 mars 2022 du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du  
travail et des solidarités de la région Centre Val de Loire relative à la liste des  
organisations syndicales pouvant désigner un membre au sein des observatoires  
départementaux d'analyse et d'appui au dialogue social du département au sens de  
l'article L 2234-4 du code du travail ;

**Considérant** les désignations des organisations professionnelles d'employeurs  
représentatives interprofessionnelles et multi professionnelles au niveau national ainsi  
que des organisations syndicales de salariés représentatives considérées comme  
représentatives au titre des articles sus visés dans le département du Cher ;

### **A R R E T E**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du  
département du Cher est composé outre de la directrice départementale du travail, de  
l'emploi, de la solidarité et de la protection des populations du Cher ou de son  
suppléant, de la façon suivante :

- Des organisations professionnelles d'employeurs représentatives suivantes :

Organisations professionnelles d'employeurs	Titulaire	Suppléant
MEDEF	Nicolas DUMAS	Antoine JOCHYMS
CPME	Patrick BOUDIER	
U2P	Pierre-Olivier GAZEAU	Séverine COLLOT
FDSEA	Arnaud LESPAGNOL	Alexandre GILBERT
FESAC	Aucune désignation	
UDES	Frédéric DUPIN	

-Des organisations syndicales de salariés représentatives suivantes :

Organisations syndicales de salariés	Titulaire	Suppléant
CFDT	Rachid BOUADMA	Jean-Michel ANTICH
CFE/CGC	Didier ANGOULVANT	
CFTC	Frédéric GOUPIL	
FO	Xavier PESSON	Pierre LEMMET
CGT	Aucune désignation	
UNSA	Agnès ROSE DA COSTA	

Article 2 : La directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Cher est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Cher.

Bourges, le 29 janvier 2025

La Directrice de la DDETSPP du Cher,



Aïx BARBOUX

Voie de recours :

Dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture en saisissant le Tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie ; ; Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible sur le site internet <https://www.telerecours.fr>